

ESPRIT NATURE

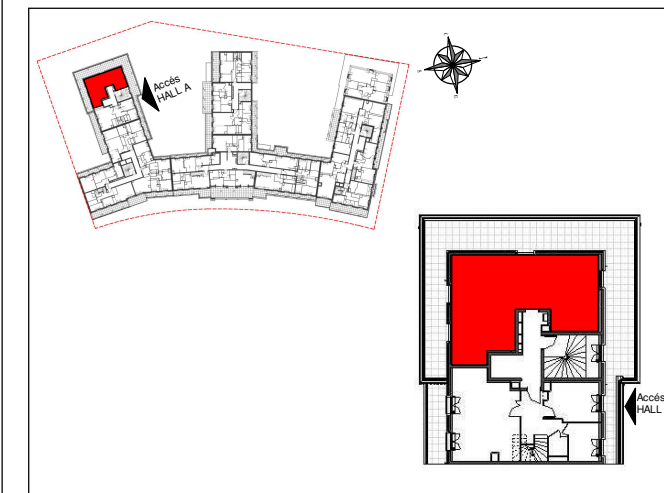
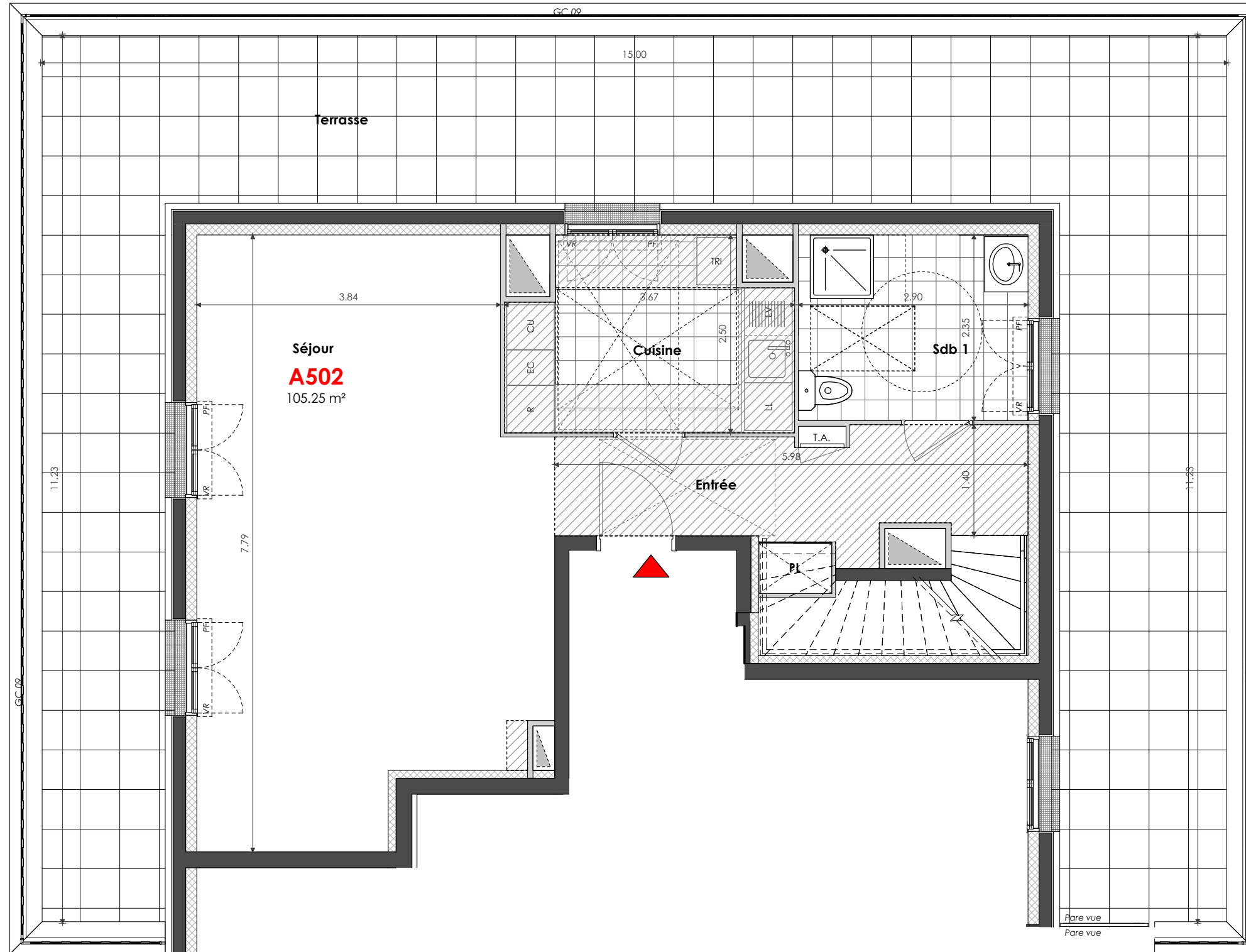
Clamart LOT 09

ZAC du Panorama

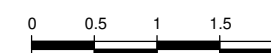
5 PIECES.

- Bâtiment A -A502 - R+5 -

Entrée	8.48 m ²
Séjour	31.09 m ²
Cuisine	8.13 m ²
Chambre 1	9 m ²
Chambre 2	9.01 m ²
Chambre 3	10.24 m ²
Chambre 4	9.44 m ²
Sdb 1	6.8 m ²
Sdb 2	4.16 m ²
Dgt	7.63 m ²
WC	1.27 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	105.25 m²
Terrasse	65.72 m ²



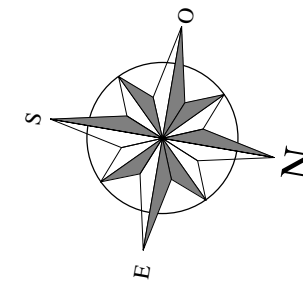
- : Gaine technique
- : Soffites/Faux-plafond
- : T.A : Tableau électrique
- : F : Fenêtre
- : PF : Porte Fenêtre
- : VR : Volets roulants
- : CU : Cuisson
- : PL : Placard
- : EC : Element complémentaire
- : R : Réfrigérateur
- : LL : Lave linges
- : LV : Lave vaisselles
- : TRI : Tri sélectif
- : GC : Garde de corps



10-12-2018

Indice : 1

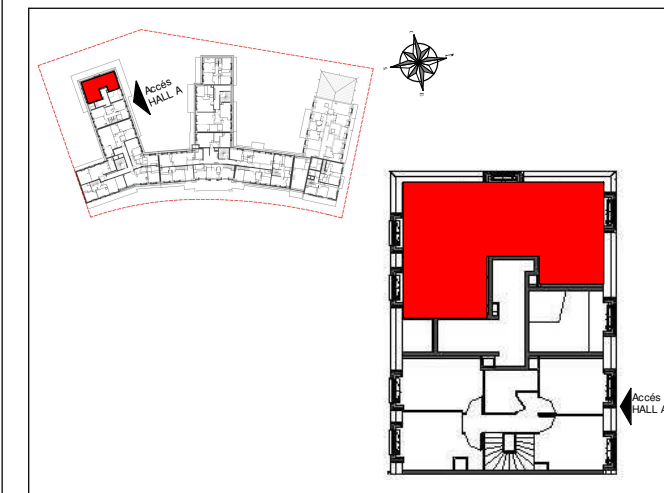
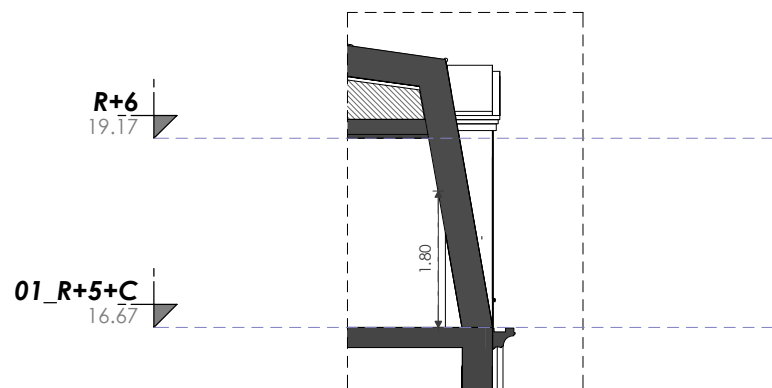
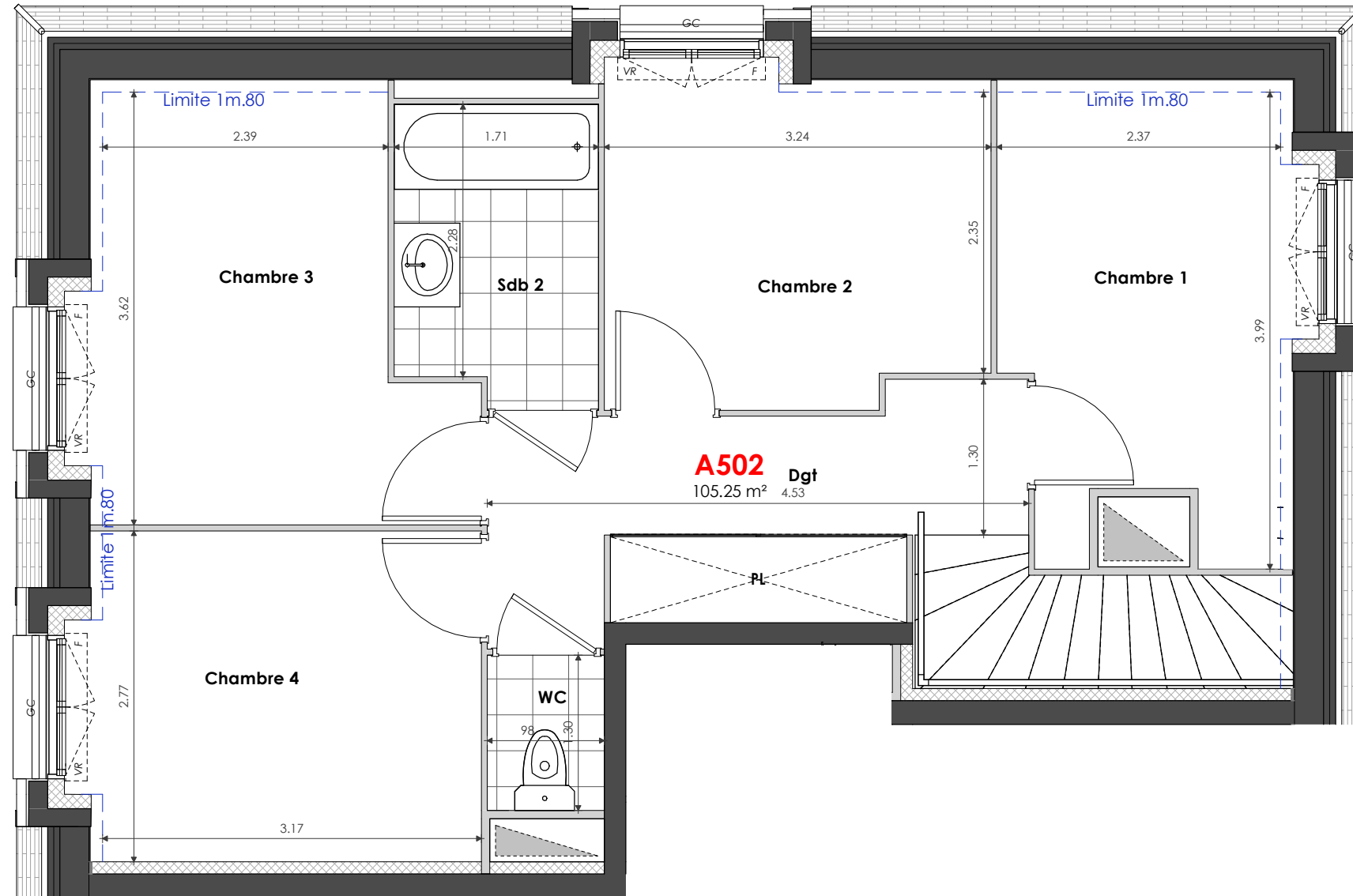
Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.



5 PIECES

- Bâtiment A -A502 - R+5+C -

Entrée	8.48 m ²
Séjour	31.09 m ²
Cuisine	8.13 m ²
Chambre 1	9 m ²
Chambre 2	9.01 m ²
Chambre 3	10.24 m ²
Chambre 4	9.44 m ²
Sdb 1	6.8 m ²
Sdb 2	4.16 m ²
Dgt	7.63 m ²
WC	1.27 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	105.25 m²
Terrasse	65.72 m ²



- : Gaine technique
- ▨ : Soffites/Faux-plafond
- T.A : Tableau électrique
- F : Fenêtre
- PF : Porte Fenêtre
- VR : Volets roulants
- PL : Placard
- EC : Element complémentaire
- R : Réfrigérateur
- LL : Lave linges
- LV : Lave vaisselles
- GC : Garde-corps
- TRI : Tri sélectif
- CU : Cuisson

10-12-2018

Indice : 1

Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.